

Hugo MARQUIS  
Directeur des affaires juridiques et financières  
06 01 70 45 97  
hugo.marquis@seneo.fr

## CONVOCATION

Objet : Comité syndical n° 20 du 19 mars 2024

Mesdames et Messieurs les délégué(e)s,

J'ai le plaisir de vous convier au prochain Comité syndical qui se déroulera :

**En présentiel**  
**Mardi 19 mars 2024 à 18h00**  
**304 rue Paul Vaillant-Couturier 92000 Nanterre**

Les points fixés à l'ordre du jour sont les suivants :

1. Délibération – Approbation du procès-verbal du Comité du 13 décembre 2023
2. Délibération – Accueil d'un nouveau délégué de l'EPT Paris Ouest la Défense
3. Délibération – Adoption du compte de gestion 2023
4. Délibération – Adoption du compte administratif 2023
5. Délibération – Adoption du budget supplémentaire 2024
6. Délibération – Remise à titre gratuit de biens de retour par Suez Eau France au profit de Sénéo
7. Délibération – Autorisation de signature de la Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage à la société des Grands Projets pour les études et travaux nécessaires à la réalisation d'une galerie technique et d'un local électrique afférent
8. Point d'information – Communication de l'avis du CIG sur le rapport social unique 2022
9. Point d'information - Liste des actes signés par délégation

Pièces annexées à la présente convocation :

- PJ1. Note de synthèse
- PJ2. Procès-verbal du Comité du 13 décembre 2023
- PJ3. Délibération n° 3-3/2024 du Conseil de territoire de l'EPT POLD du 8 février 2024
- PJ4. Compte de gestion 2023
- PJ5. Compte administratif 2023
- PJ6. Budget supplémentaire 2024
- PJ7. Avis du domaine sur la valeur vénale portant sur un ensemble de terrain sis au 56, 58, 60, 62 et 82 rue des Plaideurs à Nanterre
- PJ8. Projet de convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage à la Société des grands projets pour les études et travaux nécessaires à la réalisation d'une galerie technique
- PJ9. Avis du CIG sur le rapport social unique de 2022

En vous remerciant par avance de votre présence, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Délégué(e)s, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Signé électroniquement par  
Josiane FISCHER



Le 11 mars 2024

Direction des affaires juridiques et financières  
Vie des instances du Syndicat

## COMITÉ SYNDICAL DU MARDI 19 MARS 2024 À 18H00 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### DÉLIBÉRATION N° 2024\_41

#### APPROBATION DU PROCES VERBAL DU PRÉCÉDENT COMITÉ SYNDICAL DU 13 DECEMBRE 2023

Le Comité syndical de Sénéo s'est réuni le **19 mars 2024 à 18h00** au siège du Syndicat au 304 rue Paul Vaillant Couturier à Nanterre (92000), sur convocation du Président en date du **11 mars 2024**.

#### Nombre de membres en exercice composant le Comité : 25

Nombre de délégués présents à l'ouverture de la séance : **16**

#### DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE

##### Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Madame Catherine MORELLE Madame Marion JACOB-CHAILLET Monsieur Olivier MARMAGNE Monsieur Pascal HUMRUZIAN, <i>délégué suppléant</i>
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Baptiste DENIS Monsieur Bruno DE SOULTRAIT, <i>délégué suppléant</i>
NANTERRE	Madame Nadège MAGNON Monsieur Kenzy GAUTHIEROT Monsieur Imed AZZOUZ, <i>pouvoir à M. GAUTHIEROT</i>
RUEIL-MALMAISON	Monsieur Philippe LANGLOIS D'ESTAINOT Monsieur Pierre GOMEZ
SURESNES	Monsieur Fabrice BULTEAU

##### Absents excusés :

Communes	Représentants
RUEIL-MALMAISON	Monsieur Patrick OLLIER

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Madame Josiane FISCHER Monsieur Frédéric SITBON
COLOMBES	Monsieur Adda BEKKOUCHE Madame Samia GASMI
GENNEVILLIERS	Madame Céline LANOISELEE

Absents excusés :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Monsieur Thierry LE GAC
COLOMBES	Monsieur Maxime CHARREIRE
BOIS COLOMBES	Monsieur Jérémie RIBEYRE Madame Sylvie MARIAUD
GENNEVILLIERS	Madame Isabelle MASSARD
VILLENEUVE LA GARENNE	Monsieur Pascal PELAIN Madame Emmanuelle RASSABY

**Au moment du Vote de la délibération :**

Nombre de présents : **16** Pouvoirs : **1** Nombre de votants : **17**

**LE COMITÉ,**

**Vu** les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-26 ;

**Vu** les dispositions du Règlement intérieur des instances de Sénéo, et notamment son article 9 ;

**Vu** le procès-verbal du Comité du 13 décembre 2023 transmis aux délégués avec la convocation au présent Comité ;

**Considérant** que chaque procès-verbal de séance est soumis au vote pour adoption à l'ouverture de la séance qui suit son établissement, que les rectifications éventuelles à apporter au procès-verbal sont enregistrées au procès-verbal de la séance en cours et que les élus qui refuseraient le procès-verbal doivent indiquer leurs motifs, et ces éléments sont consignés dans le procès-verbal de la séance ;

**Considérant** que le procès-verbal a pour objet de consigner les débats, et de conserver les faits et décisions de séance ;

**Considérant** que le procès-verbal est un document transmissible aux administrés et à tout tiers intéressé qui en fait la demande ;

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité**

**DÉCIDE :**

**Article unique :** Approuve le procès-verbal du précédent Comité syndical qui s'est tenu dans les locaux de Sénéo le 13 décembre 2023. Ce procès-verbal est mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L2121-26 du Code général des collectivités territoriales.

Signé électroniquement par  
Josiane FISCHER



Le 20 mars 2024

Direction des affaires juridiques et financières  
Vie des instances du Syndicat

## COMITÉ SYNDICAL DU MARDI 19 MARS 2024 À 18H00 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### DÉLIBÉRATION N° 2024\_42

#### ACCUEIL D'UN NOUVEAU DELEGUE REPRESENTANT LA VILLE DE SURESNES POUR L'EPT PARIS OUEST LA DEFENSE

Le Comité syndical de Sénéo s'est réuni le **19 mars 2024 à 18h00** au siège du Syndicat au 304 rue Paul Vaillant Couturier à Nanterre (92000), sur convocation du Président en date du **11 mars 2024**.

**Nombre de membres en exercice composant le Comité : 25**

Nombre de délégués présents à l'ouverture de la séance : **16**

#### DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE

##### Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Madame Catherine MORELLE Madame Marion JACOB-CHAILLET Monsieur Olivier MARMAGNE Monsieur Pascal HUMRUZIAN, <i>délégué suppléant</i>
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Baptiste DENIS Monsieur Bruno DE SOULTRAIT, <i>délégué suppléant</i>
NANTERRE	Madame Nadège MAGNON Monsieur Kenzy GAUTHIEROT Monsieur Imed AZZOUZ, <i>pouvoir à M. GAUTHIEROT</i>
RUEIL-MALMAISON	Monsieur Philippe LANGLOIS D'ESTAINTOT Monsieur Pierre GOMEZ
SURESNES	Monsieur Fabrice BULTEAU

##### Absents excusés :

Communes	Représentants
RUEIL-MALMAISON	Monsieur Patrick OLLIER

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

**Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :**

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Madame Josiane FISCHER Monsieur Frédéric SITBON
COLOMBES	Monsieur Adda BEKKOUCHE Madame Samia GASMI
GENNEVILLIERS	Madame Céline LANOISELEE

**Absents excusés :**

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Monsieur Thierry LE GAC
COLOMBES	Monsieur Maxime CHARREIRE
BOIS COLOMBES	Monsieur Jérémie RIBEYRE Madame Sylvie MARIAUD
GENNEVILLIERS	Madame Isabelle MASSARD
VILLENEUVE LA GARENNE	Monsieur Pascal PELAIN Madame Emmanuelle RASSABY

**Au moment du Vote de la délibération :**

Nombre de présents : **16** Pouvoirs : **1** Nombre de votants : **17**

**LE COMITÉ,**

**Vu** les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-7, L5211-8 et L5212-7 ;

**Vu** les dispositions du Règlement intérieur des instances de Sénéo, et notamment son article 3 ;

**Vu** la délibération n°3-3/2024 du Conseil de Territoire de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense en date du 8 février 2024, désignant un nouveau délégué titulaire et un nouveau délégué suppléant pour la ville de Suresnes ;

**CONSIDERANT** que chaque commune adhérente aux EPT se voit attribuer deux sièges de délégués titulaires et deux sièges de délégués suppléants et que si une commune dépasse 60 000 habitants en population municipale totale, elle se voit attribuer un siège de titulaire supplémentaire ;

**CONSIDERANT** que le 8 février 2024, le Conseil de territoire de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense a procédé à l'élection de M. Jean-Marc LEMBERT en tant que nouveau délégué titulaire représentant la ville de Suresnes pour remplacer M. Amirouche LAIDI ;

**CONSIDERANT** qu'à la fois, pour remplacer M. LEMBERT qui occupait le rôle de délégué suppléant représentant la ville de Suresnes, le Conseil territorial de l'EPT a élu M. François PETER ;

**CONSIDERANT** que le Comité est invité à prendre acte de ces deux nominations.

Sur proposition du Président,  
Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité**

**PREND ACTE** de la désignation par l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, de :

- Monsieur Jean-Marc LEMBERT, en qualité de délégué titulaire pour la ville de Suresnes, en remplacement de M. Amirouche LAIDI.
- Monsieur François PETER, en qualité de délégué suppléant pour la ville de Suresnes, en remplacement de M. Jean-Marc LEMBERT.

Signé électroniquement par  
Josiane FISCHER



Le 20 mars 2024

Direction des affaires juridiques et financières  
Finances locales  
Compte de gestion

## COMITÉ SYNDICAL DU MARDI 19 MARS 2024 À 18H00 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### DÉLIBÉRATION N° 2024\_43

#### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Le Comité syndical de Sénéo s'est réuni le **19 mars 2024 à 18h00** au siège du Syndicat au 304 rue Paul Vaillant Couturier à Nanterre (92000), sur convocation du Président en date du **11 mars 2024**.

**Nombre de membres en exercice composant le Comité : 25**

Nombre de délégués présents à l'ouverture de la séance : **16**

#### DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Madame Catherine MORELLE Madame Marion JACOB-CHAILLET Monsieur Olivier MARMAGNE Monsieur Pascal HUMRUZIAN, <i>délégué suppléant</i>
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Baptiste DENIS Monsieur Bruno DE SOULTRAIT, <i>délégué suppléant</i>
NANTERRE	Madame Nadège MAGNON Monsieur Kenzy GAUTHIEROT Monsieur Imed AZZOUZ, <i>pouvoir à M. GAUTHIEROT</i>
RUEIL-MALMAISON	Monsieur Philippe LANGLOIS D'ESTAINOTOT Monsieur Pierre GOMEZ
SURESNES	Monsieur Fabrice BULTEAU

Absents excusés :

Communes	Représentants
RUEIL-MALMAISON	Monsieur Patrick OLLIER

## DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

### Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Madame Josiane FISCHER Monsieur Frédéric SITBON
COLOMBES	Monsieur Adda BEKKOUCHE Madame Samia GASMI
GENNEVILLIERS	Madame Céline LANOISELEE

### Absents excusés :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Monsieur Thierry LE GAC
COLOMBES	Monsieur Maxime CHARREIRE
BOIS COLOMBES	Monsieur Jérémie RIBEYRE Madame Sylvie MARIAUD
GENNEVILLIERS	Madame Isabelle MASSARD
VILLENEUVE LA GARENNE	Monsieur Pascal PELAIN Madame Emmanuelle RASSABY

**Au moment du Vote de la délibération :**

Nombre de présents : 16 Pouvoirs : 1 Nombre de votants : 17

**LE COMITÉ,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et suivants et L.2121-21 ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

**Vu** le compte de gestion, relatif à l'exercice 2023, dressé par le Trésorier et joint à la présente délibération ;

**Considérant** que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Sur proposition du Président,  
Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité**

**Article unique** : Approuve le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2023.

Signé électroniquement par  
Josiane FISCHER



Le 20 mars 2024

Direction des affaires juridiques et financières  
Finances locales  
Compte administratif 2023

## COMITÉ SYNDICAL DU MARDI 19 MARS 2024 À 18H00 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### DÉLIBÉRATION N° 2024\_44

#### COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le Comité syndical de Sénéo s'est réuni le **19 mars 2024 à 18h00** au siège du Syndicat au 304 rue Paul Vaillant Couturier à Nanterre (92000), sur convocation du Président en date du **11 mars 2024**.

#### Nombre de membres en exercice composant le Comité : **25**

Nombre de délégués présents à l'ouverture de la séance : **16**

#### DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE

##### Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Madame Catherine MORELLE Madame Marion JACOB-CHAILLET Monsieur Olivier MARMAGNE Monsieur Pascal HUMRUZIAN, <i>délégué suppléant</i>
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Baptiste DENIS Monsieur Bruno DE SOULTRAIT, <i>délégué suppléant</i>
NANTERRE	Madame Nadège MAGNON Monsieur Kenzy GAUTHIEROT Monsieur Imed AZZOUZ, <i>pouvoir à M. GAUTHIEROT</i>
RUEIL-MALMAISON	Monsieur Philippe LANGLOIS D'ESTAINTOT Monsieur Pierre GOMEZ
SURESNES	Monsieur Fabrice BULTEAU

##### Absents excusés :

Communes	Représentants
RUEIL-MALMAISON	Monsieur Patrick OLLIER

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Monsieur Frédéric SITBON
COLOMBES	Monsieur Adda BEKKOUCHE
GENNEVILLIERS	Madame Céline LANOISELEE

Absents excusés :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Monsieur Thierry LE GAC Madame Josiane FISCHER
COLOMBES	Monsieur Maxime CHARREIRE Madame Samia GASMI
BOIS COLOMBES	Monsieur Jérémie RIBEYRE Madame Sylvie MARIAUD
GENNEVILLIERS	Madame Isabelle MASSARD
VILLENEUVE LA GARENNE	Monsieur Pascal PELAIN Madame Emmanuelle RASSABY

**Au moment du Vote de la délibération :**

Nombre de présents : **14** Pouvoirs : **1** Nombre de votants : **15**

**LE COMITÉ,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et suivants ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

**Vu** le compte administratif joint à la présente délibération ;

**Vu** le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le Trésorier,

**Considérant** que M. BULTEAU a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2023,

**Considérant** que Mme FISCHER, Président, s'est retiré pour laisser la Présidence à M. BULTEAU pour le vote du compte administratif,

**Considérant** la concordance des montants figurant dans le compte administratif de l'exercice 2023 avec ceux figurant dans le compte de gestion du même exercice, pour les débits et les crédits portés aux différents comptes budgétaires ainsi que pour les résultats de clôture de l'exercice,

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité**

**Article 1** : Prend acte de la présentation du compte administratif de l'exercice 2023 faite par le Président de Séance.

**Article 2** : Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**Article 3** : Reconnaît la sincérité de l'exécution budgétaire 2023 pour les deux sections d'exploitation et d'investissement, comme suit :

	Section d'exploitation		
	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisations de l'exercice	6 940 590,51	13 712 875,51	6 772 285
Report de l'excédent 2023	-	6 320 064,94	6 320 064,94
Total	6 940 590,51	20 032 940,45	13 092 349,94

	Section d'investissement		
	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisations de l'exercice	16 246 244,26	6 869 928,73	-9 376 315,53
Report de l'excédent 2023	9 543 192,83	11 020 488,09	11 020 488,09
Total	25 789 437,09	17 890 416,82	1 644 172,56

	Total du budget		
	Dépenses	Recettes	Solde
Total	32 730 027,60	37 923 357,27	5 193 329,67

**Article 4** : Arrête les résultats suivants du compte administratif 2023 tels que résumés ci-dessous :

- un excédent d'exploitation de 13 092 349,94 euros
- un excédent d'investissement de 1 644 172,56 euros
- soit un excédent total de 5 193 329,67 euros

**Article 5** : Adopte le compte administratif 2023.

**Article 6** : Reporte :

- le résultat de la section d'exploitation d'un montant de 13 092 349,94€.
- le résultat de la section d'investissement d'un montant de 1 644 172,56 €.

Aperçu Signature

Signé électroniquement par  
Fabrice BULTEAU



Le 21 mars 2024

Administration Générale  
Finances locales  
Budget supplémentaire 2024

## COMITÉ SYNDICAL DU MARDI 19 MARS 2024 À 18H00 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### DÉLIBÉRATION N° 2024\_45

#### BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024

Le Comité syndical de Sénéo s'est réuni le **19 mars 2024 à 18h00** au siège du Syndicat au 304 rue Paul Vaillant Couturier à Nanterre (92000), sur convocation du Président en date du **11 mars 2024**.

#### Nombre de membres en exercice composant le Comité : 25

Nombre de délégués présents à l'ouverture de la séance : **16**

#### DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE

##### Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Madame Catherine MORELLE Madame Marion JACOB-CHAILLET Monsieur Olivier MARMAGNE Monsieur Pascal HUMRUZIAN, <i>délégué suppléant</i>
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Baptiste DENIS Monsieur Bruno DE SOULTRAIT, <i>délégué suppléant</i>
NANTERRE	Madame Nadège MAGNON Monsieur Kenzy GAUTHIEROT Monsieur Imed AZZOUZ, <i>pouvoir à M. GAUTHIEROT</i>
RUEIL-MALMAISON	Monsieur Philippe LANGLOIS D'ESTAINTOT Monsieur Pierre GOMEZ
SURESNES	Monsieur Fabrice BULTEAU

##### Absents excusés :

Communes	Représentants
RUEIL-MALMAISON	Monsieur Patrick OLLIER

## DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

### Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Madame Josiane FISCHER Monsieur Frédéric SITBON
COLOMBES	Monsieur Adda BEKKOUCHE
GENNEVILLIERS	Madame Céline LANOISELEE

### Absents excusés :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Monsieur Thierry LE GAC
COLOMBES	Monsieur Maxime CHARREIRE Madame Samia GASMI
BOIS COLOMBES	Monsieur Jérémie RIBEYRE Madame Sylvie MARIAUD
GENNEVILLIERS	Madame Isabelle MASSARD
VILLENEUVE LA GARENNE	Monsieur Pascal PELAIN Madame Emmanuelle RASSABY

**Au moment du Vote de la délibération :**

Nombre de présents : **15** Pouvoirs : **1** Nombre de votants : **16**

**LE COMITÉ,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et suivants ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2311-1 à L 2343-2 ;

**Vu** le procès-verbal du Comité syndical du 13 décembre 2023 transmis aux délégués avec la convocation au présent Comité ;

**Vu** la délibération n° 2023-31 qui prend acte du débat d'orientation budgétaire relatif au projet de budget primitif de l'année 2024, qui s'est tenu lors du Comité syndical du 21 novembre 2023 ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

**Vu** le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2024 joint à la présente délibération ;

**Considérant** que lors du Comité syndical du 21 novembre 2023 a eu lieu le débat sur les orientations budgétaires relatives au projet de budget primitif de l'année 2024 ;

**Considérant** le projet de budget primitif adopté pour l'exercice 2024 présenté en équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 40 027 400 euros dont 14 594 000 euros en section d'exploitation et 25 433 400 euros en section d'investissement ;

**Considérant** que, le budget primitif adopté avant le 31 décembre 2023, n'inclut ni le report du résultat de clôture ni les restes-à-réaliser de l'exercice 2023, qui feront l'objet d'un budget supplémentaire après adoption du compte administratif 2023 ;

**Considérant** qu'il y a lieu de voter le budget supplémentaire pour l'exercice 2024 afin d'intégrer les résultats de clôtures de l'exercice 2023 et d'adopter des crédits supplémentaires ;

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité**

**Article unique** : Approuve le budget supplémentaire pour l'exercice 2024 avec les crédits par chapitre suivants :

Section d'exploitation									
Chapitre	Dépenses			Total	Chapitre	Recettes			Total
	BP	BS				BP	BS		
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 432 400	31 384		2 463 784	002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0	13 092 350		13 092 350
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 617 700	0		1 617 700	013 ATTENUATIONS DE CHARGES	0	0		0
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 339 600	13 146 466		16 486 066	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	408 000	0		408 000
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 100 000	0		2 100 000	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	12 746 000	77 000		12 823 000
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	115 000	6 500		121 500	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0	0		0
66 CHARGES FINANCIERES	79 300	0		79 300	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	440 000	15 000		455 000
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 910 000	0		3 910 000	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0		0
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 000 000	0		1 000 000	78 REPRISES SUR PROVISIONS	1 000 000	0		1 000 000
<b>Total Dépenses</b>	<b>14 594 000</b>	<b>13 184 350</b>		<b>27 778 350</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>14 594 000</b>	<b>13 184 350</b>		<b>27 778 350</b>

  

Section d'investissement										
Chapitre	Dépenses				Total	Chapitre	Recettes			Total
	BP	BS	RAR				BP	BS		
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	408 000	0			408 000	001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0	1 644 173		1 644 173
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	6 485 000	0			6 485 000	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 339 600	13 146 466		16 486 066
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	433 800	0			433 800	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 100 000	0		2 100 000
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 593 500	-160 000	905 951		4 339 451	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	6 485 000	0		6 485 000
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	134 000	0	558 443		692 443	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0	0		0
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	14 377 100	106 200	8 078 799		22 562 099	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	800 000	0		800 000
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 000	0			2 000	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	12 708 800	-5 301 246		7 407 555
<b>Total Dépenses</b>	<b>25 433 400</b>	<b>-53 800</b>	<b>9 543 193</b>		<b>34 922 793</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>25 433 400</b>	<b>9 489 393</b>		<b>34 922 793</b>

Signé électroniquement par  
Josiane FISCHER



Le 20 mars 2024

Direction des finances et des affaires juridiques

## COMITÉ SYNDICAL DU MARDI 19 MARS 2024 À 18H00 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### DÉLIBÉRATION N° 2024\_46

#### REMISE A TITRE GRATUIT DE BIENS DE RETOUR PAR SUEZ EAU FRANCE AU PROFIT DE SENE0

Le Comité syndical de Sénéo s'est réuni le **19 mars 2024 à 18h00** au siège du Syndicat au 304 rue Paul Vaillant Couturier à Nanterre (92000), sur convocation du Président en date du **11 mars 2024**.

**Nombre de membres en exercice composant le Comité : 25**

Nombre de délégués présents à l'ouverture de la séance : **16**

#### DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Madame Catherine MORELLE Madame Marion JACOB-CHAILLET Monsieur Olivier MARMAGNE Monsieur Pascal HUMRUZIAN, <i>délégué suppléant</i>
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Baptiste DENIS Monsieur Bruno DE SOULTRAIT, <i>délégué suppléant</i>
NANTERRE	Madame Nadège MAGNON Monsieur Kenzy GAUTHIEROT Monsieur Imed AZZOUZ, <i>pouvoir à M. GAUTHIEROT</i>
RUEIL-MALMAISON	Monsieur Philippe LANGLOIS D'ESTAINOT Monsieur Pierre GOMEZ
SURESNES	Monsieur Fabrice BULTEAU

Absents excusés :

Communes	Représentants
RUEIL-MALMAISON	Monsieur Patrick OLLIER

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

**Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :**

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Madame Josiane FISCHER Monsieur Frédéric SITBON
COLOMBES	Monsieur Adda BEKKOUCHE
GENNEVILLIERS	Madame Céline LANOISELEE

**Absents excusés :**

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Monsieur Thierry LE GAC
COLOMBES	Monsieur Maxime CHARREIRE Madame Samia GASMI
BOIS COLOMBES	Monsieur Jérémie RIBEYRE Madame Sylvie MARIAUD
GENNEVILLIERS	Madame Isabelle MASSARD
VILLENEUVE LA GARENNE	Monsieur Pascal PELAIN Madame Emmanuelle RASSABY

**Au moment du Vote de la délibération :**

Nombre de présents : 15 Pouvoirs : 1 Nombre de votants : 16

**LE COMITÉ,**

**Vu** le contrat d'affermage du 22 avril 1991, arrivé à échéance le 30 juin 2015, conclu entre le Syndicat de la Presqu'île de Gennevilliers devenu « Sénéo » et la Compagnie des Eaux de la Banlieue de Paris, devenue la société « Eau et Force » puis « Suez Eau France » ;

**Vu** l'avenant n° 7 au dit contrat conclu le 20 avril 2007, par lequel il a été mis à la charge du titulaire l'acquisition d'une parcelle de terrain et la réalisation d'une unité de traitement des sédiments dans l'usine du Mont-Valérien, en contrepartie d'une prolongation de la durée de la délégation de service public de quatre années permettant d'amortir l'investissement et un retour au délégant en fin de contrat à titre gratuit ;

**Vu** l'acte du 23 décembre 2008 par lequel la société « Eau et Force » a acquis le terrain d'assiette du futur équipement de traitement des effluents (parcelles foncières cadastrales BK 12, 13, 14, 121, 123) auprès de la société « Lyonnaise des Eaux », devenue la société « Suez Eau France » ;

**CONSIDERANT** que la société « Eau et Force » a, à la suite de l'acquisition du terrain d'assiette précité, réalisé les ouvrages prévus par l'avenant n° 7 ;

**CONSIDERANT** l'intégration de ces biens, nécessaires au fonctionnement du service public, dans le site de l'usine du Mont-Valérien de Sénéo ;

**CONSIDERANT** qu'aujourd'hui « Suez Eau France » vient aux droits tant de « Lyonnaise des Eaux » que de la société « Eau et Force » ;

**CONSIDERANT** l'avis du Pôle d'évaluation domaniale de Nanterre de la Direction départementale des Finances Publiques des Hauts de Seine en date du 17 avril 2023 ;

**CONSIDERANT** que selon les dispositions de l'avenant n° 7 et conformément au régime applicable aux contrats d'affermage, les parcelles foncières, l'usine de sédiments et les locaux d'activité, objets de la présente délibération, constituent des « biens de retour » et sont ainsi devenus la propriété de Sénéo dès leur acquisition par « Eau et Force » ;

**CONSIDERANT** que le financement desdits biens a été intégralement amorti au cours de l'exécution du contrat d'affermage précité ;

**CONSIDERANT** que, bien que la remise de ces biens de retour ait eu lieu à l'échéance du contrat d'affermage le 30 juin 2015, elle n'a jamais fait l'objet d'une formalisation par acte notarié ;

**CONSIDERANT** qu'il est ainsi nécessaire de régulariser par acte notarié le transfert à titre gratuit effectué à Sénéo de la propriété des parcelles foncières cadastrales BK 12, 13, 14, 121 et 123 sis au 56, 58, 60, 62 et 82 rue des Plaideurs à Nanterre, supportant une usine de traitement d'eau potable et locaux d'activité, achetées par la société « Eau et Force » à la société « Lyonnaise des Eaux » ;

**CONSIDERANT** que le Pôle d'évaluation domaniale de Nanterre a rendu son avis le 17 avril 2023, estimant la valeur vénale desdits biens à 2 750 000 euros ;

**CONSIDERANT** que l'ensemble desdits biens seront intégrés à l'inventaire de Sénéo pour le montant de 2 750 000 euros et que les crédits nécessaires à cette intégration comptable ont été prévus dans le budget primitif de 2024, pour un montant équivalent en dépense et en recette et donc sans impact sur l'équilibre budgétaire du Syndicat.

Sur proposition du Président,  
Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité**

**Article 1 :** Approuve la formalisation par acte notarié du transfert à titre gratuit au profit de Sénéo de la propriété des parcelles foncières cadastrales BK 12, 13, 14, 121 et 123 sis au 56, 58, 60, 62 et 82 rue des Plaideurs sur la commune de Nanterre, supportant une usine de traitement d'eau potable et locaux d'activité, achetées par la société « Eau et Force », aux droits de laquelle vient la société « Suez Eau France ».

**Article 2 :** Autorise Madame la Présidente à faire toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la conclusion de l'acte de constatation de remise de biens de retour correspondant.

**Article 3 :** Charge le notaire de rédiger tous les actes dans le cadre de cette remise des biens de retour et de l'enregistrer au Service de Publicité Foncière.

Signé électroniquement par  
Josiane FISCHER



Le 20 mars 2024

## COMITÉ SYNDICAL DU MARDI 19 MARS 2024 À 18H00 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### DÉLIBÉRATION N° 2024\_47

## AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE A LA SOCIETE DES GRANDS PROJETS POUR LES ETUDES ET TRAVAUX NECESSAIRES A LA REALISATION D'UNE GALERIE TECHNIQUE ET D'UN LOCAL ELECTRIQUE AFFERENT

Le Comité syndical de Sénéo s'est réuni le **19 mars 2024 à 18h00** au siège du Syndicat au 304 rue Paul Vaillant Couturier à Nanterre (92000), sur convocation du Président en date du **11 mars 2024**.

**Nombre de membres en exercice composant le Comité : 25**

Nombre de délégués présents à l'ouverture de la séance : **16**

### DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE

#### Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Madame Catherine MORELLE Madame Marion JACOB-CHAILLET Monsieur Olivier MARMAGNE Monsieur Pascal HUMRUZIAN, <i>délégué suppléant</i>
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Baptiste DENIS Monsieur Bruno DE SOULTRAIT, <i>délégué suppléant</i>
NANTERRE	Madame Nadège MAGNON Monsieur Kenzy GAUTHIEROT Monsieur Imed AZZOUZ, <i>pouvoir à M. GAUTHIEROT</i>
RUEIL-MALMAISON	Monsieur Philippe LANGLOIS D'ESTAINTOT Monsieur Pierre GOMEZ
SURESNES	Monsieur Fabrice BULTEAU

#### Absents excusés :

Communes	Représentants
RUEIL-MALMAISON	Monsieur Patrick OLLIER



## DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

**Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :**

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Madame Josiane FISCHER Monsieur Frédéric SITBON
COLOMBES	Monsieur Adda BEKKOUCHE
GENNEVILLIERS	Madame Céline LANOISELEE

**Absents excusés :**

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Monsieur Thierry LE GAC
COLOMBES	Monsieur Maxime CHARREIRE Madame Samia GASMI
BOIS COLOMBES	Monsieur Jérémie RIBEYRE Madame Sylvie MARIAUD
GENNEVILLIERS	Madame Isabelle MASSARD
VILLENEUVE LA GARENNE	Monsieur Pascal PELAIN Madame Emmanuelle RASSABY



**Au moment du Vote de la délibération :**

Nombre de présents : 15 Pouvoirs : 1 Nombre de votants : 16

**LE COMITÉ,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10 ;

**Vu** la délibération n°2022\_29 du comité syndical en date du 11 juillet 2022 portant délégation d'attribution au président ;

**Vu** le projet de Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage à la société des Grands Projets, établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial (ci-après « SGP », ex-Société du Grand Paris) pour les études et travaux nécessaires à la réalisation d'une galerie technique et d'un local électrique afférent ;

**Vu** l'article L2422-12 du Code de la commande publique ;

**Vu** le décret n°2016-1566 du 21 novembre 2016 modifié par le décret n° 2022-457 du 30 mars 2022 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation du tronçon de métro automatique du réseau de transport public du Grand Paris reliant les gares de Pont-de-Sèvres et de Saint-Denis Pleyel, gares non incluses (tronçon inclus dans la ligne dite « rouge » et correspondant à la ligne 15 Ouest), dans les départements des Hauts-de-Seine et de Seine-Saint-Denis et emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Bois Colombes, Courbevoie, Gennevilliers, Nanterre, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud et Suresnes et de l'établissement public territorial Plaine Commune

**Vu** le marché de conception-réalisation conclu le 12 juillet 2023 entre la SGP et le groupement d'entreprises « Intecités 15 », dont Vinci Construction Grands Projets est le mandataire, pour la réalisation de la ligne 15 Ouest du Grand Paris Express (ci-après « GPE ») dans le respect du calendrier de mise en service ;

**Vu** la convention de transfert de gestion n°2023CONV383 en date du 11 juillet 2023 entre l'Établissement Public Paris Ouest La Défense (PLD) et la SGP, permettant la réalisation des travaux de la future gare « La Défense » sur le territoire de la commune de Puteaux (92800), et plus particulièrement, sur les parcelles cadastrées section B n° 182, section M n° 321 et section N n°96 ;

**Considérant** qu'une galerie technique, comprenant des canalisations d'eau potable, et deux locaux électriques afférents appartenant à Sénéo, est implantée dans le tréfonds des emprises foncières concernées par le projet ;

**Considérant** que l'implantation de ces infrastructures du service de l'eau entrave les travaux de réalisation de la future gare de « La Défense » ;

**Considérant** qu'il est donc nécessaire, d'une part, de démolir la galerie technique et construire une nouvelle galerie en parallèle pour accueillir les réseaux ainsi dévoyés et, d'autre part, de démolir les locaux électriques et les reconstruire en un unique local au nord de la galerie ;

**Considérant** que Sénéo et la SGP ont convenu que ces travaux seraient réalisés par la SGP, compte tenu de leur imbrication avec les travaux de construction de la gare, des contraintes calendaires et des nombreuses interfaces nécessitant une réalisation globale et cohérente ;

**Considérant** que la SGP ne disposant pas de la compétence en matière de production d'eau potable, il est envisagé de signer une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, sur le fondement de l'article L.2422-12 du Code de la commande publique ;



**Considérant** que cette convention a pour objet d'organiser les modalités du transfert de la maîtrise d'ouvrage, de reprendre rigoureusement les exigences techniques exprimées par Sénéo afin de garantir la pérennité et l'exploitabilité des ouvrages qui seront restitués au Syndicat après leur réalisation par la SGP. Elle précise également que ces travaux seront à la charge de la SGP.

Sur proposition du Président,  
Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité**

**Article unique** : Autorise le Président ou le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer la Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la Société des grands projets, ainsi que tout autre document nécessaire à sa bonne exécution.

Signé électroniquement par  
Josiane FISCHER

Le 20 mars 2024